



Date d'impression 24-mai-2011

Date de révision 24-mai-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 1029
Code du produit	1029-11WH
Nom commercial	ENDURATONE WHITE
Classe de produit	PEINTURE ACRYLIQUE EN ÉMULSION
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.  
PEUT-ÊTRE NOCIF EN CAS D'ABSORPTION À TRAVERS LA PEAU.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irritant pour les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérigène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.) Contient butoxyéthanol qui peuvent provoquer des dommages à sang, selon des données obtenues par des tests sur les animaux.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Tractus gastro-intestinal. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Système vasculaire central (SVC), Tractus gastro-intestinal, Yeux, Poumons, Appareil respiratoire

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	10 - 30
TALC (RESPIRABLE DUST)	14807-96-6	1 - 5
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	1 - 5
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	25265-77-4	1 - 5
DIBUTYL PHTHALATE	84-74-2	1 - 5
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	0.1 - 1
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)	111-76-2	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Pas d'information disponible.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Ammoniaque. de formol.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

**Autres informations** Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust) : 15 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Ti) : 20 mg/m <sup>3</sup> STEL (as Ti)
TALC (RESPIRABLE DUST)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (<1% Crystalline silica, containing no Asbestos, respirable dust)	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, respirable)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup> TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
DIBUTYL PHTHALATE	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction) : 15 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica, as Al)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)	: 20 ppm TWA	: 25 ppm TWA; 120 mg/m <sup>3</sup> TWA Skin : 50 ppm TWA; 240 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 20 ppm TWAEV; 97 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 20 ppm TWA	: 26 ppm TWA; 120 mg/m <sup>3</sup> TWA : 75 ppm STEL; 360 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux** Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Intervalle d'ébullition</b>	100 - 260°C / 212.0 - 500.0°F
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	1.26199 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	10.50168 livres/gallon
<b>Teneur en COV (Composés organiques Volatils)</b>	.785 livres/gallon
<b>de matières volatiles en poids</b>	47.3020 %
<b>volatil en volume</b>	59.9551 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
WATER	90 mL/kg ( Rat )		
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg ( Rat )		
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg ( Rat )		
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	3200 mg/kg ( Rat )	15200 mg/kg ( Rat )	
DIBUTYL PHTHALATE	6300 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	15.68 mg/L ( Rat ) 4 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg ( Rat )		
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)	470 mg/kg ( Rat )	2270 mg/kg ( Rat ) 220 mg/kg ( Rabbit )	2.21 mg/L ( Rat ) 4 h 450 ppm ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

**Toxicité chronique****Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)	A3				

**effets mutagènes**

Pas d'information disponible

**Effets sur la reproduction**

Pas d'information disponible

**Effets sur le développement**

Pas d'information disponible

**Tératogénicité**

Pas d'information disponible

**Effets sur l'organe-cible**

Système vasculaire central (SVC), Tractus gastro-intestinal, Yeux, Poumons, Appareil respiratoire.

**Renseignements sur le perturbateur endocrinien**

Pas d'information disponible

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
DIBUTYL PHTHALATE	Group III Chemical Group I Chemical	High Exposure Concern	

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
TALC (RESPIRABLE DUST)		LC50> 100 g/L Brachydanio rerio 96 h		
2,2,4-TRIMETHYL-1,3-PENTANEDIOL MONOISOBUTYRATE	EC50 = 18.4 mg/L 72 h	LC50= 30 mg/L Pimephales promelas 96 h		LC50 > 95 mg/L 96 h
DIBUTYL PHTHALATE	EC50 = 1.2 mg/L 72 h EC50 = 0.4 mg/L 96 h	LC50 0.31-5.45 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 0.42-1.28 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 0.71-1.2 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 1.24-5.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 1.38-1.74 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50> 1.24 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 10.9 mg/L 5 min EC50 = 11.1 mg/L 15 min EC50 = 10.9 mg/L 30 min EC50 = 2.2 mg/L 24 h	EC50 = 2.99 mg/L 48 h EC50 = 3.4 mg/L 48 h
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)		LC50= 1490 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 2950 mg/L Lepomis macrochirus 96 h		EC50 1698 - 1940 mg/L 24 h EC50 > 1000 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
<b>Nom d'expédition</b>	PAINT, WATER BASE FREEZABLE

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

**Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis**

#### **Composant**

DIBUTYL PHTHALATE  
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
DIBUTYL PHTHALATE	84-74-2	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration (fibrous forms)
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)	111-76-2	0.1 - 1	1.0

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	oui
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	non
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
DIBUTYL PHTHALATE	10 lb RQ	X	X	X

**CERCLA****Les Etats-Unis Réglementations des Etats****Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen
DIBUTYL PHTHALATE	84-74-2	Developmental Female Reproductive Male Reproductive

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
TALC (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
DIBUTYL PHTHALATE	X	X	X	X	X
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

**Classification selon le SIDMUT**

D2B Matières toxiques



Composant	INRP
DIBUTYL PHTHALATE	Part 1, Group 1 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (SKIN)	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance

**Légende**

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 24-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 2 sur les produits dangereux)

Inflammabilité 1

Réactivité 1

**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**